

NOËL À GRUSSENHEIM MARCHÉ DE LA SAINTE LUCIE

Le comité de pilotage est à l'œuvre depuis plusieurs semaines pour mettre sur pied la 13^{ème} édition du marché de la Sainte Lucie, qui aura lieu cette année les 2, 3 et 4 décembre 2022.

Le thème de l'édition 2022 est les « Animaux de la Forêt ».

Le comité lance un appel à toutes les âmes bricoleuses et créatives qui souhaitent participer à cette belle aventure. Vous pourrez ainsi vous joindre :

- > soit à l'équipe technique qui s'active les jeudis dès 9h, dans le jardin du presbytère, renseignement auprès de : Bernard Strauel : 06 20 47 31 93
- > ou à l'équipe décoration qui se réunit depuis début octobre, tous les jeudis dès 9h à la chapelle renseignement auprès de Colette Weixler : 06 31 79 33 06.
- > ou les samedis 19 et 26 novembre à partir de 9h, avec à midi un moment convivial autour d'une soupe et des saucisses.

Dès à présent, nous lançons aussi un appel aux personnes qui, comme par le passé, seront prêtes à assurer une permanence de 3 heures (ou plus), le vendredi en soirée, le samedi dans l'après-midi ou le dimanche au courant de la journée, soit à un stand de restauration ou à un autre poste.

Nous faisons aussi appel aux pâtisseries et aux pâtisseries qui souhaitent confectionner un gâteau. Il pourra être déposé durant le week-end du Marché de Noël, et il sera proposé au salon de thé.

Unissons nos savoirs et notre énergie, afin que notre Marché de Noël reste une des plus belles fêtes dans notre village.

Toute l'équipe compte sur vous !

Comme les années passées, nous vous proposons, sur inscription, un repas le dimanche 4 décembre à midi.

Joues de porc braisées
Knaepfla, duo de carottes et céleri
Dessert

au prix de 15 €

Si vous souhaitez réserver un repas, nous vous saurions gré de bien vouloir retourner à la mairie le talon réponse ci-dessous accompagné du paiement avant le 25 novembre 2022.

TALON REPONSE A RETOURNER
avant le 25 novembre 2022

à la mairie - 25, grand'rue - 68320 Grussenheim

Je, soussigné.....
désire réserver repas, soit un total de repas x 15 € =€

Paiement par chèque (à l'ordre du comité de gestion) à joindre impérativement pour prise en compte de la demande.

Fait àle

Signature :